

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, AVIS est par la présente donné, que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, adoptera à sa séance ordinaire du 23 mars 2021, le *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

La séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mars 2021 se tiendra, à 19 h 30, virtuellement via la plateforme TEAMS.

Le projet dudit Règlement peut être consulté auprès de Me Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, en communiquant au numéro de téléphone (450) 359-6411, poste 7510 ou à l'adresse courriel secgen@csdhr.qc.ca

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Ce 9 février 2021.

Le secrétaire général,

Me Mario Champagne
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Québec 